

Décision

Générale

colonial

Décision n° 61/66/SPCG portant fixation de l'indemnité mensuelle allouée au Cadi de Djibouti pour compter du 1er février 1961

n° 61/66/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date de publication
20 juin 1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuelle allouée au Cadi de Djibouti est fixée cinquante cinq mille francs (55.000) pour compter du février 1961.